

Public

amnesty international

TOGO

**UN SCRUTIN MARQUÉ PAR
UNE ESCALADE DE LA VIOLENCE**

TOGO

UN SCRUTIN MARQUÉ PAR UNE ESCALADE DE LA VIOLENCE

L'élection présidentielle qui s'est tenue au Togo le 1^{er} juin 2003 a donné lieu, comme beaucoup d'observateurs indépendants le craignaient, à des heurts entre partisans de l'opposition et forces de sécurité qui ont procédé à des arrestations et ont réprimé par la force des manifestations de mécontentement dans plusieurs endroits du pays. Au cours du dernier mois, les forces de sécurité ont ainsi arrêté plus d'une quarantaine de personnes dont des militaires soupçonnés d'avoir voté pour des candidats de l'opposition ou d'avoir incité d'autres personnes à le faire. Une personne a été tuée dans le dos de manière extrajudiciaire par un représentant des forces de l'ordre alors qu'elle tentait de fuir à moto et une autre personne a été grièvement blessée.

Dans tout le pays, les forces de sécurité patrouillent, notamment à Lomé et dans certains cas, de simples passants, dont certains étaient soupçonnés d'être proches de l'opposition, ont été pris à partie dans la rue par des membres de sécurité qui les ont passés à tabac. Les autorités ont également fait pression sur certains journalistes afin qu'ils ne diffusent que les résultats publiés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI)¹. Celle-ci a, le 4 juin 2003, officiellement déclaré vainqueur du scrutin, le président sortant, Gnassingbé Eyadéma, au pouvoir depuis 1967. Deux jours auparavant, deux candidats de l'opposition, Emmanuel Bob Akitani et Maurice Dahuku Péré, représentant respectivement l'Union des forces du changement (UFC) et le Pacte socialiste pour le renouveau (PSR) s'étaient proclamés vainqueurs du scrutin. L'UFC a annoncé qu'il formerait dans les tout prochains jours un « *gouvernement de reconstruction nationale* ». Un autre candidat, Edem Kodjo, président de la Convergence patriotique panafricaine (CPP) a, quant à lui, réclamé, le 3 juin 2003, une « *sorte de 'Marcoussis'* » pour le Togo, faisant référence aux accords signés à Paris en janvier 2003 afin de régler la crise ivoirienne.

¹ Les membres de la CENI ont été désignés par la Cour constitutionnelle, à la suite d'une décision prise de manière unilatérale par le Premier Ministre togolais d'alors, Agbeyomé Messan Kodjo.

La situation au Togo s'était considérablement tendue depuis quelques mois au fur et à mesure que l'on s'approchait de l'élection présidentielle de juin 2003. Le 25 avril 2003, Amnesty International avait publié un document intitulé : *Togo : Silence, on vote*, dans lequel l'organisation exprimait ses craintes face à l'escalade de la répression de toute voix dissidente par les autorités². Les événements actuels confirment malheureusement ces craintes. Amnesty International appelle toutes les parties en présence au Togo à la retenue afin que les droits humains ne soient pas violés. Elle exhorte notamment les forces de sécurité togolaises à éviter tout recours excessif de la force afin que cette élection présidentielle ne débouche pas, comme les scrutins précédents de 1993 et 1998, sur une crise majeure des droits humains. Amnesty International craint notamment qu'une escalade de la violence n'entraîne de nouveaux flux de réfugiés fuyant le Togo vers les pays limitrophes.

Usage excessif de la force entraînant des exécutions extrajudiciaires

Le déroulement du scrutin présidentiel du 1^{er} juin 2003 a suscité le mécontentement au sein de certaines couches de la population proches de candidats d'opposition. Des manifestations et des incidents ont eu lieu notamment lorsque des personnes s'appêtant à aller voter ont constaté des cas de bourrage d'urnes ou quand elles ont réalisé qu'elles n'avaient pas reçu leur carte d'électeur. Ce mécontentement a parfois pris des formes violentes entraînant des heurts avec les forces de sécurité.

Le jour de l'élection présidentielle, le 1^{er} juin 2003, à Djagblé (dans la grande banlieue de Lomé), deux militants de l'UFC dont M. Egbla Kossi Messan, auraient surpris à son domicile le chef de cette localité en train de bourrer les urnes. Ils auraient protesté et le responsable local aurait alors appelé les forces de sécurité. Celles-ci sont arrivées sur les lieux vers 11 heures du matin alors que les deux hommes partaient à moto. Elles leur ont tiré dessus dans le dos, tuant M. Egbla et blessant grièvement par balles l'autre militant qui conduisait la moto et qui a réussi à s'enfuir. Amnesty International ne peut révéler pour le moment l'identité de cette personne qui se trouverait entre la vie et la mort. M. Egbla, secouriste âgé de trente deux ans, est mort à l'hôpital des suites de ses blessures le même jour vers 22 heures.

Depuis le jour du scrutin, le 1^{er} juin 2003, les forces de sécurité, qui patrouillent jour et nuit à travers le pays ont, à plusieurs reprises, eu recours à un usage excessif de la force pour contrer des manifestations de mécontentement populaires. Le jour de l'élection, à Tsévié, une ville à une trentaine de kilomètres au nord de Lomé, des troubles qui ont dégénéré en échauffourées avec les forces de

² Voir le document d'Amnesty International : *Togo : Silence, on vote*, publié le 25 avril 2003, Index AI : AFR 57/003/2003.

l'ordre ont éclaté lorsque la population a constaté, selon les témoignages, de graves irrégularités électorales, notamment des bourrages d'urnes dans certains bureaux de vote. La population a également protesté contre le fait que de nombreux habitants n'avaient pas reçu leur carte d'électeur. Des pneus ont été brûlés, la mairie de Tsévié a été saccagée et vers 11 heures du matin, les opérations électorales ont dû être interrompues dans la plupart des bureaux de vote de la ville. Les gendarmes ont alors tiré sur la foule en utilisant d'abord des gaz lacrymogènes puis des balles réelles. Le Ministre togolais de l'Intérieur, Akila Eso Boko a confirmé que des confrontations avaient eu lieu à Tsévié, les qualifiant « *d'incidents mineurs* ». Amnesty International a, pour sa part, reçu des informations concordantes indiquant qu'un civil au moins avait été tué et d'autres blessés. Un jeune élève de CM2 (dernière classe de l'école élémentaire), Akama Kokou a ainsi été tué par balles dans le quartier de Wémé. Il est mort à l'hôpital des suites de ses blessures. Un autre élève de 4^{ème}, Mawuki Adonyo, aurait également été blessé par balles dans le quartier Tsiapé. Un témoin a indiqué avoir vu un blessé qui saignait à la tête être transporté à l'hôpital. Le calme serait revenu durant l'après-midi mais les forces de sécurité dont des commandos paramilitaires, surnommés « *bérets rouges* » auraient alors investi la ville et auraient patrouillé toute la nuit³.

Des troubles auraient également eu lieu ce même jour dans d'autres villages des alentours, notamment à Gbatopé où plusieurs civils auraient été blessés par balles. Dans certains villages, la population s'en est prise de façon violente à des chefs locaux qui n'ont eu la vie sauve que grâce à l'intervention des forces de sécurité.

Au lendemain du scrutin, des militants locaux de partis d'opposition, soupçonnés d'être à l'origine des manifestations de protestation à Tsévié, ont fait l'objet de recherches et ont été contraints de fuir. D'autres auraient été arrêtés dans le quartier de Ndalyi, y compris un jeune homme, arrêté chez lui le mardi 3 juin 2003 à 2 heures du matin par des soldats. Ce même jour, les forces de l'ordre circulant dans la ville, auraient arrêté un « *Zémidjan* » (nom donné aux conducteurs de taxis-motos) et l'auraient passé à tabac.

³ Ces « bérets rouges » dépendent directement d'Ernest Gnassingbé, l'un des fils du président Eyadéma.

Heurts entre partisans de l'opposition et forces de sécurité dans plusieurs quartiers de la capitale

Amnesty International a reçu de nombreux témoignages de heurts qui ont opposé des militants de l'opposition et des membres des forces de l'ordre dans différents quartiers de Lomé, notamment à Bè, connu pour être un fief traditionnel de l'opposition. Le 3 juin 2003, tôt le matin, des jeunes militants de l'UFC se sont rassemblés à Bé pour clamer la victoire de leur candidat, Emmanuel Bob Akitani. Ils ont dressé des barricades sur différents boulevards et ont brûlé des pneus. Les forces de l'ordre sont rapidement intervenues en utilisant des gaz lacrymogènes pour disperser les jeunes qui ont répondu en lançant des pierres. Les forces de sécurité les ont alors pourchassés jusque dans les maisons des habitants du quartier. A cette occasion, des passants auraient été pris à partie et battus à coups de « *cordelettes* »⁴. Comme cela a été le cas à Tsévié, un témoin a vu un conducteur de taxi-moto se faire battre jusqu'au sang par des militaires.

Dans le quartier de Nyékonakpoé, des passants ont été interpellés, arrêtés et passés à tabac. Une vieille femme qui parlait à un groupe de jeunes et leur demandait de se tenir tranquilles, a été accusée par des militaires de monter ces jeunes contre eux. Ils l'ont battue avec des cordelettes et des bâtons. Dans le quartier de Tokoin Ouest, les militaires s'en sont pris à plusieurs personnes qui se trouvaient dans une « *buvette* » (un bar), les frappant avec des « *cordelettes* ».

Arrestations et risque de torture

Arrestations de civils

Des militants de partis de l'opposition ont été arrêtés dans les jours qui ont précédé et suivi le scrutin du 1^{er} juin 2003. Un responsable local du Pacte socialiste pour le renouveau (PSR), M. Agaté a été arrêté à Sokodé (au centre du pays) le 30 mai 2003 et il demeure à ce jour encore détenu à Kara. Cet homme a été arrêté vers 19 heures devant son domicile alors qu'il rentrait chez lui après avoir participé à une réunion de campagne de son parti, récemment créé par M. Dahuku Péré. Un témoin oculaire de cette arrestation a raconté :

« Arrivé au niveau du portail de sa maison, des gendarmes ont intercepté M. Agaté et ils lui ont demandé de les suivre. Il a refusé. Un véhicule des FAT est alors arrivé. Il a résisté encore et le chef des gendarmes a ordonné à ses

⁴ Ce terme désigne au Togo une sorte de ceinture en corde dotée d'un bout en fer que portent certains membres des forces de sécurité autour de la taille.

hommes de tirer. La femme de M. Agaté est intervenue et a calmé le jeu. Elle a demandé à son mari de les suivre. Ils ont pris la route du nord. »

Des informations parvenues à Amnesty International indiquent que M. Agaté a été emmené au camp Landja de Kara où sa femme l'a aperçu. Cependant, elle n'a pas été autorisée à le voir et depuis lors, la famille est sans nouvelles de lui. Aucune raison n'a officiellement été donnée à son arrestation et Amnesty International craint qu'il ne soit soumis à des tortures comme cela est le cas de manière courante dans ce camp militaire⁵.

Le 3 juin 2003, à Lomé, deux des principaux dirigeants de l'Union des forces de changement, (UFC), Jean-Pierre Fabre et Patrick Lawson ont été brièvement interpellés. Les deux hommes ont été arrêtés vers 10 heures du matin alors qu'ils venaient de quitter le domicile de M. Fabre pour se rendre à une réunion de concertation de leur parti. Patrick Lawson a raconté à Amnesty International :

« Notre voiture a été arrêtée par trois véhicules de la police nationale. Ils nous ont emmenés à la Sûreté nationale et nous ont interrogés notamment sur les casses des stations d'essence [qui avaient eu lieu début mai lorsque la candidature du président de l'UFC, Gilchrist Olympio, avait été rejetée par la Cour constitutionnelle]. Ils nous ont dit que des jeunes nous avaient accusés d'être les instigateurs de ces casses et ils m'ont particulièrement mis en cause. La police m'a proposé une confrontation avec eux, j'ai accepté et les jeunes se sont alors rétractés. La police nous a aussi accusé de complicité dans les troubles qui avaient eu lieu quelques heures plus tôt à Bè. Ils nous ont interrogés et gardés jusqu'à 21 heures ».

Les deux responsables de l'UFC ont été conduits vers 23 heures ce même jour auprès du procureur de la république puis d'un juge d'instruction qui les a inculpés de « troubles à l'ordre public ». Puis les deux hommes ont été libérés vers minuit. Leur garde et leur chauffeur, arrêtés en même temps qu'eux, ont aussi été libérés mais sans être inculpés.

Ces incidents ne constituent que les arrestations les plus récentes d'une longue liste de militants de partis d'opposition harcelés depuis le début de l'année. Par exemple, Jude Aleke Prudence, chargé de l'organisation au sein de la Nouvelle dynamique populaire (NDP), un mouvement créé en janvier 2003 et regroupant des jeunes militants de plusieurs partis d'opposition, a été arrêté le 7 mai 2003 à son domicile situé à Atikoumé, un quartier de Lomé. Il est, depuis lors, détenu à la Sûreté

⁵ Voir notamment les documents d'Amnesty International, *Togo : Etat de terreur*, AFR 57/001/1999, publié le 5 mai 1999 et *Togo : Silence on vote*, AFR 57/003/2003, publié le 25 avril 2003.

nationale sans avoir été inculpé. Il ne semble même pas avoir été interrogé et son arrestation apparaît comme une tentative des autorités d'intimider et de désorganiser ce nouveau mouvement de jeunes militants. Ce même jour, les forces de sécurité ont fait des descentes aux domiciles d'autres dirigeants de ce mouvement qui ne se trouvaient pas chez eux à ce moment-là. Jude Aléké Prudence peut recevoir des visites de sa femme mais il n'a pu avoir de contact avec son avocat malgré de multiples démarches en ce sens et aucune procédure judiciaire n'a été engagée à son encontre.

Deux partis d'opposition, l'UFC et le PSR ont fait état d'intimidations de leurs membres dans les semaines qui ont précédé le scrutin. Le 6 mai 2003, M. Tagba, professeur de collège à Kara (dans le nord du pays) et coordinateur régional du PSR, le parti dirigé par M. Péré, aurait été arrêté sur son lieu de travail et conduit au camp de gendarmerie de la ville. On lui aurait reproché de préparer la campagne du candidat de son parti dans cette région du pays. Il aurait été relâché sans inculpation quelques heures plus tard.

Le 10 mai 2003, les forces de sécurité ont fait irruption au domicile d'un militant de l'UFC qui organisait chez lui une réunion hebdomadaire des membres de son parti. Trente-quatre personnes ont été arrêtées et conduites à la gendarmerie de Lomé. Elles ont toutes été libérées le lendemain sans inculpation. Un incident similaire avait eu lieu le 18 mars 2003 lorsqu'une trentaine de personnes avaient été arrêtées par les forces de sécurité alors qu'elles participaient à une réunion hebdomadaire de la fédération UFC du 2^{ème} arrondissement de la ville de Lomé.

Arrestations de militaires et d'autres membres des forces de sécurité

Amnesty International a appris l'arrestation d'au moins une dizaine de membres des forces de sécurité accusés d'avoir voté pour l'opposition ou d'être en faveur d'un des candidats opposés au président Eyadéma. Ainsi, M. Douti, commissaire de police à Tabligbo (nord ouest de Lomé), a été arrêté à son domicile par les forces de l'ordre, venues de Lomé le 29 mai 2003. Le jour même, il aurait voté pour le parti d'opposition, le Comité d'action pour le renouveau (CAR), dirigé par Yawovi Agboyibo, l'un des candidats de l'opposition. Il aurait fait ce choix contrairement aux ordres de son supérieur hiérarchique qui, devant l'isoloir, lui aurait intimé l'ordre de voter pour le président sortant. Selon les informations parvenues à Amnesty International, M. Douti serait toujours détenu sans inculpation.

Le 10 mai 2003, le capitaine Adjinon Kossi Lambert, en poste au collège militaire de Tchitchao (près de Kara) a été arrêté et conduit au camp Landja à Kara

puis au Centre des travaux de renseignements de Lomé. Des journaux togolais ont indiqué que ce capitaine aurait été arrêté en raison de ses liens supposés avec l'ancien Chef d'état Major de l'Armée de Terre, le Colonel Kouma Biténiwé, soupçonné d'avoir des sympathies pour le candidat Dahuku Péré. Ce colonel aurait fui le pays début mai 2003, à la suite d'une altercation avec des membres des forces de l'ordre. Dans une lettre publiée le 30 mai 2003, le colonel Biténiwé a demandé «à tous les militaires de se tenir prêts à agir dans le bon sens après les élections du 1^{er} juin ». Amnesty International craint que ce genre d'appel ne débouche sur des troubles entraînant des atteintes aux droits humains.

En avril 2003, à Lomé, un militaire retraité, ancien membre de la garde présidentielle dont Amnesty International ne révèle pas l'identité pour des raisons de sécurité, a été arrêté par les forces de l'ordre alors qu'il se rendait sur son lieu de travail. Cet ancien militaire a été détenu durant trois semaines sans connaître les raisons de son arrestation. Celle-ci pourrait être liée au fait qu'il avait rendu visite deux semaines auparavant au colonel Biténiwé.

Intimidations des media

Dans son document, *Togo : Silence, on vote*, publié en avril 2003, Amnesty International a fait état de près d'une trentaine de cas d'attaques contre les médias, qu'il s'agisse de pressions ou d'intimidations exercées contre des journalistes, de la saisie de journaux ou de la fermeture de radios.

Les autorités ont continué à faire pression sur la presse pour qu'elle ne publie pas des informations jugées hostiles au gouvernement. Dans les jours qui ont précédé le scrutin et le jour de l'élection, au moins deux responsables de media dont Abbass Saibou, directeur de l'hebdomadaire *Le Regard*, ont fait l'objet de pressions leur enjoignant de ne publier que les résultats officiels de l'élection et de ne pas commenter la tenue des élections.

Le soir du scrutin du 1^{er} juin 2003, le ministre de la Communication, Pitang Tchalla et le président de la *Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication* (HAAC), Combévi Agbodjan, ont, au cours d'une émission retransmise par la télévision nationale, appelé tous les médias à ne publier aucune autre estimation ou résultat que ceux publiés par la CENI. Ce même message qui constitue une atteinte flagrante au droit à la liberté d'expression a été répété à maintes reprises à de nombreux journalistes togolais lors de réunions convoquées par les autorités en charge

de la communication. Il est intéressant de noter toutefois qu'un journal proche du gouvernement a pu, sans rencontrer de problèmes, rendre publiques des estimations basées sur des « sondages » qui annonçaient une large victoire du président sortant⁶.

Par ailleurs, les autorités togolaises ont refusé d'accréditer un journaliste de *Radio France Internationale* (RFI) sans motif valable. RFI a donc fait le choix, tout en le regrettant, de n'envoyer personne pour suivre la campagne et l'élection⁷.

De plus, Amnesty International a appris que les autorités auraient informé le propriétaire d'un cyber-café que l'accès à Internet serait coupé durant les jours qui suivraient l'élection. Il faut rappeler que depuis des mois, les autorités togolaises ont censuré certains sites Internet en empêchant leur accès depuis le Togo. Cette mesure semble avoir été prise à partir de septembre 2002 lorsque le site d'information *letogolais.com* a publié un entretien avec l'ancien premier ministre, Agbéyomé Kodjo, aujourd'hui en exil, qui critiquait le fonctionnement du pouvoir politique au Togo. A la même époque, les autorités ont également empêché l'accès depuis le Togo à d'autres sites dont celui de l'UFC.

Réfugiés, déplacement

L'escalade de la violence que connaît le Togo depuis quelques semaines a conduit un nombre inconnu de personnes vivant notamment Lomé à fuir pour se réfugier au Ghana, pays qui se trouve à quelques kilomètres de la capitale togolaise. Des informations parvenues à Amnesty International font état de familles qui ont envoyé leurs enfants au Ghana afin de les mettre en sécurité. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a envoyé une mission d'évaluation à la frontière du Ghana afin d'évaluer le nombre de réfugiés togolais.

Conclusion

⁶ Une information publiée sur le site du gouvernement togolais, www.republicoftogo.com, le 30 mai 2003 (soit deux jours avant la tenue du scrutin) mentionnait un article du journal *Le Miroir du Peuple* qui faisait état de « pronostics à partir des échantillons de militants de chacun des partis en compétition ». Ce sondage donnait le président sortant vainqueur avec 61,25% devant le candidat de l'UFC, Emmanuel Bob Akitani avec 22,18%.

⁷ L'Union européenne n'a pas envoyé d'observateurs à ce scrutin car le Togo n'a pas autorisé l'UE de mener une mission exploratoire, préalable nécessaire à l'envoi d'une mission d'observation.

Comme lors des deux précédents scrutins présidentiels de 1993 et 1998, le Togo fait face à une crise politique majeure où les résultats officiellement annoncés sont remis en cause par plusieurs partis d'opposition qui crient à la fraude et appellent leurs partisans à se mobiliser contre ce qu'ils considèrent comme un pouvoir qui veut pérenniser à jamais son assise sur le pays. Dès lors, tous les dérapages sont possibles avec un cercle infernal des réactions parfois violentes des partisans de l'opposition et une répression dure de la part des forces de sécurité.

La population togolaise a payé au prix fort les querelles politiques qui déchirent le Togo depuis l'introduction du multipartisme en 1991. Violences policières, intimidations des militaires, exécutions extrajudiciaires, « disparitions » et arrestations arbitraires suivies de torture, rien n'a été épargné aux personnes qui ont osé s'opposer au pouvoir du président Eyadéma. Le risque est grand – et il a été annoncé depuis des mois - au pire d'un chaos qui plongerait le pays dans un cycle de violences, au mieux d'une résignation d'une grande partie de la population qui continuerait à vivre difficilement en raison notamment de l'arrêt de l'aide économique de l'Union européenne, décidé en raison des violations des droits humains commises par les forces de sécurité.